
MAIRIE
DE
LA CHAPELLE-HUGON
18150



☎ : 02 48 74 07 16

la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2023

L'an 2023, le 15 septembre à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 09 septembre 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, Maire.

Présents : Mesdames, BIETH DREAN Michelle, Mme Michèle ROUCHWARGER Mmes SEMENCE-LOUIS Cindy

Messieurs GIOT Jean-Yves, COURZADET Alain, Jean MAZUR. SANTINI Eddy, GRAILLOT Guy.

Absentes excusées : Mmes. MARTIN Nicole, BURLIN Véronique, BRELOT Emilie

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 7 juillet 2023.

ORDRE DU JOUR

I. DELIBERATION : CDG 18 CONVENTION CNP

Le centre de gestion a lancé une consultation pour un contrat d'assurance statutaire pour le personnel des collectivités territoriales, le titulaire de son contrat de gestion est CNP assurances ; pour bénéficier des prestations de ce contrat une convention de gestion doit être signée entre le CDG et la commune.

Le conseil municipal doit autoriser le maire à s'assurer auprès de CNP assurances et à signer la convention de gestion avec le CDG ainsi que l'ensemble des pièces relatives à cette souscription.

A l'unanimité des conseillers(ères) présents, le maire est autorisé à signer tout document relatif à la convention de gestion du CDG et à s'assurer auprès de CNP assurances.

II. DELIBERATION ADHESION PRIMOT

Le maire et le premier adjoint présentent PrimOT ENT (Environnement Numérique de Travail) une solution préconisée par l'académie d'Orléans-Tours, mutualisée et adaptée aux besoins des écoles, à l'ensemble des communes et EPCI de la région Centre-Val de Loire.

PrimOT est un service numérique accessible sur internet qui regroupe des outils et des ressources pédagogiques à destination de la communauté éducative du 1^{er} degré.

En ce connectant depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone mobile les familles peuvent suivre la vie de l'école, l'activité de leurs enfants, communiquer avec les enseignants. Afin d'améliorer la communication entre les enseignants et les parents d'élèves, ainsi que la mairie concernant les activités scolaires, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au GIP RECIA et de souscrire à PrimOT.

Le coût pour la commune : adhésion 50€/an, 45€ par classe soit 90€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, les conseiller(ères) autorisent le maire :

- A signer l'adhésion au GIP (Groupement Informatique au service de l'action Publique)
- A souscrire au service PrimOT.

III. DELIBERATION PROJET AGRI-VOLTAIQUE QAIR

Le projet est la construction d'une unité de production photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune (secteur : les Plées et les Margueries). Conformément aux dispositions des articles L122-1 et R 122-7 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis (consultatif) sur le projet au titre de l'évaluation environnementale.

Considérant la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable promulguée le 10 mars dernier incitant les collectivités à identifier des zones d'accélération et cela au niveau national.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas s'opposer au projet.

IV. DELIBERATION MODIFICATION PARCOURS GR 654

Vu la demande présentée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre quant à la modification du tracé de l'itinéraire sur La Chapelle-Hugon : emprunt du chemin de la Richarderie à partir du hameau des Coqs en remplacement de la D76.

A l'unanimité des présents le conseil municipal approuve la modification du tracé du parcours GR 654.

V. LOI D'ACCELERATION ENERGIES RENOUVELABLES

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a été promulguée le 10 mars dernier. Elle entend faciliter l'installation de zones d'accélération pour permettre de rattraper le temps perdu dans le domaine.

Après concertation du public et d'ici décembre 2023, les communes doivent identifier sur leur territoire les zones propres à l'accueil des installations terrestres de production d'énergie renouvelable et à débattre avec leur établissement public de coopération intercommunale.

Nous sommes donc à l'écoute des propositions de terrains favorables à de telles installations.

A savoir que le projet QAIR (agrivoltaïque) rentre dans le cadre des zones d'accélération.

VI. PROGRAMME 4G FIXE

Concernant le relais de téléphonie mobile dont l'implantation est initialement prévue « Champ du Devant » impasse de la Vignonnerie, le conseil municipal à l'unanimité de présents réaffirme son opposition à la parcelle ci-dessus citée. Des propositions ont été adressées à la société SYSCOM chargée de recherches et négociation. Encore faut-il que le loyer de la surface de terrain occupé soit attractif pour le propriétaire.

VII. INFOS DIVERSES

♦ CONTRIBUTION ACCES au DROIT : selon les dispositions de la loi du 18 décembre 1998 toute personne, quels que soient son âge, la nationalité, son niveau de vie ou son lieu de résidence, doit pouvoir, en dehors de tout procès : connaître ses droits et obligations et être informée sur les moyens de faire valoir ses droits.

La commune contribue à cette action du Conseil Départemental qui renouvelle sa demande de contribution comme chaque année ; à l'unanimité des présents le conseil municipal accepte le renouvellement de cette contribution pour 80 €.

♦ RESULTAT ANALYSE EAUX ALIMENTATION HUMAINE : le maire présente les résultats d'analyses effectuées dans le cadre du contrôle sanitaire, dont la conclusion est comme suit : Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

TOUR DE TABLE

Alain COURZADET, 1^{er} adjoint, indique que désormais la fibre optique est installée à la mairie, que les locaux disposent de 4 lignes téléphoniques.

L'arrivée de la fibre a été l'occasion de renouveler le matériel informatique de la mairie et de l'école, 4 adresses « mail » ont été créées.

Par ailleurs le 1^{er} adjoint informe qu'un aménagement est prévu autour du monument aux Morts.

Secrétaire de séance

Michèle ROUCHWARGER



Le Maire

Jean-Yves GIOT


